

SAINTE THÉRESE

Fr. GRÉGOIRE DE SAINT-JOSEPH, c. D.

Sainte Thérèse

Docteur Mystique



AVIGNON

Aubanel Frères, Éditeurs

IMPRIMEURS DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE

7, Place Saint-Pierre, 7

—
1927

Saints Theresese

Theresese

Sainte Thérèse

Sainte Thérèse

Docteur Mystique

Nihil obstat :

Romæ, die 16 januarii 1926.

Fr. GUGLIELMUS a S. Alb., *Præp. Gen.*

Imprimatur :

Avenione, die 26 aprilis 1927.

E. LUCQUIN, *Vic. gen.*

Fr. GRÉGOIRE DE SAINT-JOSEPH, C. D.

Sainte Thérèse

Docteur Mystique



AVIGNON

Aubanel Frères, Éditeurs

IMPRIMEURS DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE

7, Place Saint-Pierre, 7

—
1927

Intende, prospere procede et regna. (Ps. XLIV).
Avancez, marchez glorieusement et réglez.

MATER SPIRITUALIUM

Sainte Thérèse de Jésus a possédé une âme vraiment noble et vraiment royale. Sa sainteté, proclamée officiellement par la plus haute autorité qu'il y ait en ce monde, celle du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, monte bien au delà des sommets auxquels parviennent les saints ordinaires.

Mais Thérèse n'est pas sainte pour elle-même seulement ; elle l'est aussi pour une foule d'âmes qu'elle invite à la suivre dans un genre de vie spécial, que l'on appelle la Réforme de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel. Elle est la Mère d'un peuple immense. Ses enfants spirituels se sont multipliés sur toutes les plages de l'univers. La Réformatrice du Carmel a conquis une place marquée, une place d'honneur à côté des Benoît, des Bernard, des François d'Assise, des Dominique de Guzman, des Ignace de Loyola... de tous ces géants de la sainteté, dont la mission a été d'infuser leur esprit dans une descendance surnaturelle, qui se perpétue à travers les âges pour la gloire de Dieu et le plus grand bien de l'humanité.

Toutefois, il est une autre gloire qui lui a été réservée. Parmi ces fondateurs, il y en a qui ont écrit pour l'utilité du peuple chrétien, et qui même ont acquis la gloire réservée aux Docteurs de l'Eglise, comme saint Bernard, saint François de Sales, saint Liguori. Or, cette gloire n'est pas purement humaine. Elle est aussi de l'ordre surnaturel ; car elle est une preuve que le saint qui y est parvenu, continue à éclairer l'Eglise, à porter la lumière dans les esprits et l'amour de Dieu dans les cœurs. Ses écrits renouvellent sans cesse et partout son apostolat. Sa gloire accidentelle va toujours grandissant : *Defunctus adhuc loquitur.*

C'est là précisément une gloire qui a été réservée à sainte Thérèse.

Mais tout d'abord que devons-nous entendre par ce titre de Docteur de l'Eglise?

Un Docteur de l'Eglise n'est pas celui qui a obtenu un diplôme quelconque à la fin de ses études classiques de philosophie, de théologie, de droit canonique ou d'Écriture sainte. C'est un personnage très saint, qui a manifesté une doctrine éminente, et que l'Eglise reconnaît et proclame comme tel.

La sainteté est nécessaire. Sans doute, il y a beaucoup de personnages qui ont été très doctes. Mais l'Eglise, tout en estimant leur science, ne leur a pas conféré le titre de Docteurs de l'Eglise; elle ne l'accorde qu'à ceux dont elle a déjà proclamé la haute sainteté par l'acte solennel de la canonisation.

La seconde qualité nécessaire pour être Docteur de l'Eglise, c'est une doctrine éminente. Cette science ne doit pas être une science quelconque, mais une science profonde et apte à réfuter l'erreur, ou à éclairer les âmes, ou à les diriger dans les voies du salut.

La troisième condition, c'est le jugement de l'Eglise approuvant la sainteté et la doctrine du personnage, et le proclamant Docteur de l'Eglise. Tel est le verdict sans lequel il n'y a rien de sûr ni de solide. Et, en effet, si dans l'Etat, par exemple, ou les Universités, personne n'a le droit de s'attribuer le titre de docteur en dehors de l'autorité compétente, est-ce qu'il pourrait en être autrement dans l'Eglise? Et qui, en dehors d'elle, aurait le droit de conférer ce titre éminent? Le titre de Docteur de l'Eglise suppose donc nécessairement l'approbation, le jugement de l'Eglise elle-même.

Or Thérèse de Jésus remplit parfaitement la première condition. C'est une sainte éminente.

Mais pouvons-nous lui appliquer légitimement la deuxième condition et la troisième?

Si elle n'a jamais réfuté l'erreur, ce qui n'était point son rôle, a-t-elle vraiment éclairé l'Eglise d'une manière éminente par ses écrits? De plus, l'Eglise lui a-t-elle conféré le titre de Docteur de l'Eglise? Telles sont les deux questions que nous allons examiner.

I

A-t-elle éclairé l'Eglise d'une manière éminente
par ses écrits ?

Rappelons d'abord la loi posée par l'apôtre saint Paul (I Cor., xiv), *Mulieres in Ecclesiis taceant*.

Saint Thomas (2. 2. q. 17. a. 2.) déclare que la femme peut se servir de la grâce du langage parlé ou écrit, vis-à-vis d'une ou de plusieurs personnes seulement, et d'une façon privée, mais non en public, ni en s'adressant à l'Eglise entière. Telle est la règle posée par saint Paul et commentée, expliquée par saint Thomas, acceptée et reconnue par l'Eglise ¹.

Or, il est bien certain que Thérèse, qui a vécu dans une austère clôture et n'en est sortie que pour ses fondations, n'a jamais parlé ni enseigné en public. Mais elle a écrit, comme d'ailleurs l'ont fait beaucoup d'autres saintes avant elle et depuis. Nous avons d'elle son *Autobiographie*, deux exemplaires de son *Chemin de la Perfection*, le récit de ses *Fondations*, son *Château de l'Ame*, et plusieurs petits traités. Mais, hâtons-nous de le dire, elle n'a jamais eu la prétention d'enseigner. D'ailleurs, si elle a écrit les ouvrages dont nous venons de parler, c'est uniquement pour obéir à ses confesseurs qui le lui ont commandé. Elle n'écrit que pour eux et pour ses religieuses. Cela est tellement vrai, que les théologiens nombreux qu'elle a consultés, ont été du même avis que les confesseurs eux-mêmes. Plusieurs même ne voulaient pas que ses écrits fussent connus de ses propres religieuses.

Néanmoins, ils ont été publiés ; mais ce n'est pas le fait de la Sainte. Il y avait déjà six ans que son âme s'était envolée au séjour de la gloire, lorsqu'ils ont paru pour la première fois, imprimés à Salamanque en 1588.

Si la Sainte n'est pour rien dans la publication de ses ouvrages, mérite-t-elle du moins le titre de Docteur de

1. Plusieurs membres éminents des Universités de Rome et de la Commission Biblique, à qui la question suivante fut posée, en 1922 : « Est-ce que ce texte de saint Paul s'oppose au doctorat de sainte Thérèse ? » ont répondu : *Non constat*.

l'Eglise? A-t-elle une doctrine éminente qui éclaire vraiment l'Eglise? Telle est la question.

Nous savons, par ses propres déclarations, qu'elle a reçu de ses confesseurs et supérieurs l'ordre d'écrire. Sans cela, elle ne l'aurait jamais osé, malgré l'invitation qu'elle en avait reçue de Dieu. La seule pensée qu'elle pourrait passer pour une personne lettrée lui répugnait. Elle ne cessait de redire qu'elle n'était pas apte à écrire et qu'on devait la laisser filer. Mais si elle n'a écrit que par obéissance, il est hors de doute qu'elle a été largement secondée. Notre-Seigneur lui avait dit : *L'obéissance donne des forces*. Aussi, nous entendons la Sainte elle-même nous dire qu'elle n'a eu aucune peine pour composer ses écrits. (*Chemin de la Perf.*, fin).

Les religieuses qui la surprenaient souvent au milieu de ces occupations, voyaient que son visage était alors tout transfiguré, qu'il en sortait des rayons d'or, qu'elle était enveloppée d'une auréole de gloire, que sa plume courait sur le papier avec une rapidité extraordinaire, ou qu'une blanche colombe représentant l'Esprit-Saint planait au-dessus de sa tête.

Elle nous dit elle-même : *Je vois clairement que ce n'est pas moi qui parle, ou qui dispose de ce que j'écris. J'ignore même comment j'ai pu réussir à l'exposer*.

Aussi l'importance de ce qu'elle a écrit sous l'inspiration de Dieu n'a pas échappé à ses supérieurs et confesseurs.

Elle embrasse, il est vrai, un champ très vaste, parce qu'elle a éprouvé les effets de la grâce sous une foule de formes. Il n'y a pas de vérités de la foi qu'elle ne touche. Il n'y a pas une seule manifestation de l'amour de Dieu qu'elle ne goûte. Il n'y a pas de mystères qu'elle ne cherche à approfondir. Elle parle de Dieu et de ses grandeurs, du ciel et de ses beautés ineffables, du monde et de ses misères, de l'enfer et de ses tourments, des rois et de leurs sujets, des parents et de l'éducation de leurs enfants, de la vertu et de ses excellences, des vœux de la religion et de l'observance régulière, de la direction spirituelle et de ses avantages, comme des inconvénients qui peuvent s'y rencontrer, de l'oraison et de ses degrés les plus infimes jusqu'aux plus élevés. Elle recommande la dévotion aux âmes du Purgatoire, à la sainte Vierge et aux Saints, et spécialement à saint Joseph, dont on peut dire qu'elle a en quelque sorte inauguré le culte.

Mais ce qui constitue un de ses plus beaux titres de gloire, c'est sa dévotion à la sainte Humanité de Notre-

Seigneur, qui est une source inépuisable de considérations pour les âmes d'oraison et les contemplatifs. Elle insiste sur cette vérité que Notre-Seigneur, en tant qu'Homme, est toujours pour toutes les âmes, à quelque état de perfection qu'elles soient arrivées, *la voie, la vérité, la vie : via, veritas et vita*. Elle rappelle qu'il n'est jamais permis de se passer de Notre-Seigneur. Et comment, ajoute-t-elle, pourrait-on se perfectionner en dehors de celui qui est *notre voie, notre vérité, notre vie, notre pain*? Pour moi, je ne veux aucun bien, s'il ne me vient de celui qui est tout bien.

N'aurait-elle d'autre titre de gloire que celui d'avoir enseigné et mis en pratique une des meilleures méthodes d'oraison que l'on connaisse, et peut-être la meilleure, d'avoir porté les âmes à la méditation continuelle de la sainte Humanité de Notre-Seigneur, à une époque où s'accréditait un certain idéalisme faux, en un mot, d'avoir recommandé dans les termes les plus persuasifs la dévotion la plus filiale à l'Eucharistie, qu'elle mériterait d'occuper un rang spécial entre les grands Docteurs du Christianisme.

Bien que ses écrits embrassent un champ très vaste, ils se soutiennent toujours à la même hauteur; l'intérêt ne diminue jamais. La vigueur de son intelligence ne connaît point de défaillance. Enrichie comme elle l'était des plus nobles qualités intellectuelles, morales et mystiques, il n'y a rien d'étonnant qu'elle exerce un magistère incontestable sur les âmes. Prêtres et simples fidèles, religieux et laïcs, tous subissent ce magistère. On admire cette Sainte qui parle d'une façon si éloquente et si simple de Dieu, de ses perfections, et de tout ce qui concerne la religion. On aime son langage si noble et si entraînant. On suit avec intérêt l'exposé si ingénu et si lumineux des grâces dont elle est enrichie. On dirait même à certains moments que l'on plane comme elle, que l'on pleure le péché comme elle, que l'on prie Dieu comme elle, que l'on chante les miséricordes de Dieu comme elle, que l'on aime Dieu comme elle, tant son langage est persuasif, communicatif, pénétrant, tant les sentiments qui l'animent semblent devenir nos propres sentiments.

Quant à son enseignement, il est absolument personnel dans l'exposition. Sans doute les principes de la mystique dont elle traite étaient connus. Ne sont-ils pas tous renfermés dans l'Écriture et la Tradition? Mais ils n'étaient pas expliqués, ni mis en évidence. La Sainte n'a donc pas et

ne peut pas avoir des principes nouveaux. On ne saurait d'ailleurs innover dans la doctrine, sans errer. Néanmoins, notre Sainte a l'originalité dans la méthode et l'exposition. Elle donne des explications des effets mystiques que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Elle ne pouvait donc consulter aucun ouvrage qui aurait eu plus ou moins d'analogie avec ce qu'elle devait écrire. Aussi il est évident qu'elle ne copie et ne pouvait copier aucun auteur. Tout ce qu'elle dit, elle le tire de son propre fonds.

Elle raconte ce qui s'est passé en elle, ce que Dieu lui a révélé, ou lui révèle, au moment où elle écrit. Elle en déduit les conclusions qui lui sont montrées, et, chose digne de remarque, elle ne se relit jamais, elle ne se corrige jamais. C'est à peine si, dans tous ses ouvrages, on trouve une dizaine de corrections de sa main, corrections d'ailleurs insignifiantes; toutes les autres sont de la main de ses directeurs, et sont d'ailleurs critiquées comme absolument hors de propos.

Elle ne procède pas à la façon didactique des écrivains de profession. Elle a même parfois un certain laisser-aller ou désordre; mais c'est un désordre qui ne fatigue pas, qui plaît au contraire, enchante et ravit. Tout est simple et noble, et ne sent jamais l'affectation. Ses compositions ne ressemblent à aucune autre. On dirait vraiment qu'elles sont d'une âme séraphique. Les Espagnols prétendent que, si les Anges parlaient à l'homme, ils ne parleraient pas autrement que Thérèse. Le style, c'est l'homme, a-t-on dit. Cette parole se vérifie au pied de la lettre en Thérèse de Jésus. Elle se manifeste dans son langage, telle qu'elle est; elle est vraiment personnelle.

N'a-t-elle pas cependant subi l'influence des savants nombreux qu'elle a consultés, ou du moins de quelques-uns d'entre eux? Car il est certain qu'elle s'est trouvée en rapport avec beaucoup de théologiens qui appartenaient à des écoles diverses. Il est impossible de nier que les uns ou les autres ne lui aient donné des précisions sur certaines paroles de la sainte Ecriture ou sur certains points de la doctrine et des enseignements de la foi. Elle a donc profité de leurs lumières, et elle leur en a témoigné sa reconnaissance la plus profonde. Mais il n'y a aucun doute qu'elle n'ait fait siennes les lumières qu'elle en avait reçues: c'est d'ailleurs le propre des esprits élevés de transformer profondément et d'améliorer tout ce qu'ils glanent dans le champ d'autrui. Ils se l'assimilent. Aussi, n'appartient-elle pas plus à une école qu'à une autre. Elle ne s'occupe point

des questions qui divisent entre eux les théologiens ou les savants. Elle a la doctrine de l'Église, purement et simplement.

Voilà pourquoi elle écrit avec la plus entière liberté et en toute simplicité ce qu'elle éprouve dans ses rapports avec Dieu. Mais aucun de ses confesseurs, ni aucun des savants qu'elle a consultés, ne lui a donné un plan, un canevas; aucun d'eux ne lui a fixé le sujet à traiter ou la méthode à suivre. Aussi est-elle absolument personnelle.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que son Maître est le Sauveur lui-même.

« Bien des choses que je marque ici, ne sont pas de moi, nous dit-elle; c'est mon Maître du ciel qui me les a dictées. Aussi, je me ferais un grand scrupule d'enlever ou d'ajouter une seule syllabe. » (*Vie*, 39).

« Il éclaire mon entendement et me représente tantôt un mot, tantôt un autre; il m'indique la manière de m'exprimer; il semble vouloir dire lui-même ce que je ne puis ni ne sais dire. » (*Vie*, 18).

« Comme je n'avais pas de maître, il m'a donné l'intelligence de tout. » (*Vie*, 22).

« Il me semble encore, dit-elle, avoir devant moi un modèle; je n'ai qu'à le copier. »

Ainsi donc elle n'est disciple de personne. Notre-Seigneur lui a dit un jour : *Je te donnerai un livre vivant*. C'est ce livre vivant qu'elle lit, consulte, contemple et copie. Son livre unique, c'est le Sauveur lui-même.

Elle a écrit sous le souffle et l'inspiration de Dieu. Voilà pourquoi on a regardé comme une témérité la prétention, pieuse certainement, de quelques-uns de ses directeurs spirituels, qui ont cru devoir corriger certaines expressions ou certaines phrases de ses ouvrages. Ils ne l'ont fait évidemment qu'avec le plus profond respect, car ils étaient remplis de vénération pour ce *sancta sanctorum*. Mais ils redoutaient qu'un jour ou l'autre ses écrits ne fussent déferés au redoutable tribunal de l'Inquisition, et censurés. Comme par ailleurs ils craignaient que l'on en fit une fausse interprétation, ils ont cru, avec un zèle tout charitable, devoir retoucher ici où là son œuvre. Or, il a été démontré que leurs corrections, d'ailleurs en très petit nombre, sont toutes fautives ou inutiles. Tout ce que la Sainte a dit est bien dit; tout y est exprimé en termes excellents, dans le plus pur castillan de l'époque, si bien que l'illustre Louis de Léon, le prince de la littérature castillane d'alors, ne craint pas de dire : *Si l'on connaissait bien le castillan,*

on verrait que les livres de la Mère Thérèse sont l'élégance même. Il n'y a rien à changer, ni à sa pensée toujours exacte, précise, orthodoxe, ni à son style toujours si harmonieux et si simple, et qui, aujourd'hui encore, est proposé comme modèle dans les principaux manuels classiques d'Espagne.

Quant à Thérèse, elle ne s'est jamais dérobée aux corrections des savants, ou de ses supérieurs et confesseurs. Au contraire, malgré la certitude où elle est d'avoir été éclairée par Dieu et assistée par lui, elle demande sans cesse le contrôle de ses représentants. Elle soumet à leur examen toutes ses visions, toutes ses révélations, toutes ses extases, comme toutes les réflexions qu'elle en tire et les conseils qu'elle donne. Elle les supplie de ne pas craindre de corriger ce qui ne leur semblerait pas conforme à la foi. Elle les conjure même de tout brûler, s'ils le jugent à propos. Et ce n'était pas là une vaine formule sur ses lèvres ou sous sa plume. C'était l'expression la plus vraie de ses sentiments intimes.

Un jour, un de ses directeurs veut éprouver son obéissance. Il vient la trouver tout pensif comme quelqu'un qui a un devoir pénible à remplir. Il lui dit : Mère Thérèse, j'ai lu avec soin le manuscrit que vous m'avez prié d'examiner. J'avoue que je ne puis comprendre comment vous, simple religieuse, vous n'avez pas craint d'écrire de telles choses. Je ne puis vous le cacher, c'est vraiment scandaleux. Il n'est pas possible que vous le montriez à qui que ce soit, ni même à vos religieuses. Il faut le brûler de suite, afin que personne ne le voie jamais ¹.

Que va faire notre Sainte? Ah! certes, elle ne prétexte point que Notre-Seigneur lui-même l'a assistée. Elle se garde bien de se guider d'après ses visions, si certaines qu'elles soient. Elle ne cherche point, non plus, à temporer, pour pouvoir consulter un autre directeur plus indulgent, ou qui consentirait du moins à faire les corrections qui seraient jugées nécessaires. Elle sait ce qu'est l'obéissance. Aussi elle s'humilie, elle demande pardon d'avoir écrit un ouvrage scandaleux, puis elle disparaît. Où va-t-elle? Elle s'empresse d'exécuter le commandement qui lui a été fait, et, sans autre réflexion, elle jette son manuscrit au feu. Voilà comment les Saints obéissent! Aveuglément!

1. Il s'agit du livre des *Pensées sur le livre des Cantiques*.

Il est vrai, le directeur se hâte de rétracter l'ordre qu'il a donné. Il fait prévenir Thérèse de revenir de suite. Hélas! c'était trop tard. Le manuscrit était en cendres et à jamais perdu! Mais l'obéissance était sauve, et l'obéissance vaut plus que tous les trésors réunis.

On lui disait un jour que les temps étaient mauvais, et qu'elle devait craindre d'être dénoncée à l'Inquisition, comme hérétique. Elle se hâta de répondre : « Par la grâce de Dieu, je ne suis pas si mauvaise chrétienne, que je redoute une pareille dénonciation. Je suis sûre de mes dispositions; j'ai toujours voulu être fille soumise de la sainte Eglise, tandis que les hérétiques sont invétérés dans l'erreur. Pour moi, je ne demande qu'à être éclairée et à me présenter moi-même à l'Inquisition, pour qu'elle me donne la lumière ». Précisément, dans ses nombreux voyages, elle a eu l'occasion de rencontrer beaucoup de membres de l'Inquisition, et tous l'ont tranquillisée et lui ont répondu que l'Inquisition n'avait rien à voir avec elle.

Voilà pourquoi, malgré toutes les décisions qui lui ont déjà été données par les savants ou les théologiens, elle profite des circonstances que la Providence lui fournit dans ses voyages pour consulter et s'éclairer encore. Elle recourt toujours au contrôle de l'Eglise.

N'allons pas croire cependant qu'elle recherche de préférence ceux qui semblent portés à approuver les visions, extases ou révélations. Quand elle apprend que l'un des théologiens ou des savants de la localité est opposé aux faveurs de ce genre, c'est à celui-là précisément qu'elle tient à s'adresser. — Au moins celui-là, dit-elle, ne craindra pas de me dire la vérité. Or tous, sans exception, après l'avoir entendue, se sont constitués ses plus chauds admirateurs et ses plus ardents défenseurs.

Ce qu'il y a de remarquable encore, c'est que ses écrits aient été approuvés de son vivant, non seulement par ses directeurs et les plus grands théologiens de l'époque, qui était l'âge d'or de la théologie, mais surtout par trois saints canonisés : saint Pierre d'Alcantara, saint Jean d'Avila et saint Jean de la Croix.

Saint Pierre d'Alcantara n'a lu, il est vrai, que la *Vie*, et il apporte une foule de raisons pour en relever le mérite.

Saint Jean d'Avila, l'apôtre de l'Andalousie, n'a lu également que la *Vie*, et il en fait le plus grand éloge. Que n'aurait-il pas dit, s'il avait lu les autres écrits de la Sainte?

Saint Jean de la Croix, que l'on a appelé si volontiers Docteur mystique, et que Sa Sainteté Pie XI vient de

déclarer solennellement *Docteur* de l'Eglise par décret du 24 août 1926, a vécu plusieurs années près de la Sainte, lorsqu'il était chapelain du monastère des Carmélites de l'Incarnation, à Avila. Il a vu ce qu'elle avait écrit jusqu'alors, mais il a dû voir, en outre, ce qu'elle avait écrit après cette époque. Car il dit dans son *Cantique Spirituel* (chant XIII), composé en 1583, c'est-à-dire quelques mois seulement après la mort de la Sainte : « La Bienheureuse Mère Thérèse de Jésus a écrit admirablement sur ce sujet, et j'espère que ses livres ne tarderont pas à être publiés. » S'il s'exprime de la sorte, c'est que les livres de Thérèse ont, à ses yeux, un mérite exceptionnel, une importance de premier ordre.

Il va même à l'encontre de tous les directeurs et théologiens consultés par la Sainte, qui, tout en approuvant ses écrits, étaient d'avis qu'on ne devait pas les publier, et à peine en permettre la lecture dans les monastères de Carmélites. Il devance ainsi le jugement de la postérité. Non seulement il approuve ces livres en eux-mêmes et sans la moindre restriction, mais il veut les voir publiés, afin que tous les fidèles puissent les connaître, les étudier et en tirer profit. Il a eu la consolation de les voir publiés en 1588. Il a pu constater l'enthousiasme avec lequel ces ouvrages ont été accueillis par les fidèles, par les savants, les prêtres, les religieux et surtout par les Carmes et les Carmélites de la Réforme, durant les trois ans qu'il a vécu encore. En effet, qui mieux que ce grand Docteur mystique, ce nouveau Docteur de l'Eglise, était capable d'apprécier l'excellence des écrits de Thérèse? Est-ce que Thérèse ne l'a pas appelé le vrai père de son âme? Elle a dit, en outre, de lui : « Je n'en ai trouvé aucun autre comme lui dans toute la Castille », et cependant elle avait eu l'occasion de voir beaucoup d'illustres personnages. Elle a dit à ses religieuses : « Regardez-le comme un autre moi-même. » Ces éloges, elle ne les a donnés à aucun autre. Mais aussi personne n'était à cette époque plus qualifié que lui, pour recommander les écrits de la Sainte. L'Eglise elle-même nous dit à la VI^{me} leçon du jour de sa fête, 24 novembre : *In divinis explicandis arcanis œque ac Sancta Theresia, apostolicæ Sedis judicio, divinitus instructus, libros de mystica theologia cœlesti sapientia refertos conscripsit.*

Depuis que les écrits de la Sainte ont été édités et propagés, l'estime qu'on en doit faire est allée grandissant. Et ce ne sont pas seulement des savants et des théologiens, mais des saints canonisés, dont l'autorité a une importance

de premier ordre dans ces questions, j'allais dire une importance décisive, qui ont su l'apprécier. Car la mystique n'est pas seulement une science spéculative, c'est aussi et surtout une science pratique, expérimentale, et, comme on dit aujourd'hui, une science vécue.

Je viens de vous citer trois saints qui l'ont approuvée de son vivant. Je vous citerai deux autres saints en particulier qui l'ont approuvée, depuis qu'elle est remontée au ciel, et deux saints qui sont à la fois fondateurs, comme elle, et en même temps Docteurs de l'Eglise : saint François de Sales et saint Liguori.

Saint François de Sales, dans son traité de l'*Amour de Dieu*, dit : « La Bienheureuse Thérèse de Jésus a si bien traité les mouvements de l'amour de Dieu dans ses livres, qu'on est ravi de voir tant d'éloquence et tant d'humilité, tant de force d'esprit et tant de simplicité. Sa docte ignorance fait paraître très ignorante la science de beaux coup d'hommes de lettres qui, après avoir étudié de longues années, sont tout confus de ne pas comprendre ce qu'elle a écrit si bien sur l'exercice du saint amour. »

Il dit encore à une abbesse : « Vous avez bien fait de vous familiariser avec les livres de la sainte Mère Thérèse de Jésus, car ils sont un vrai trésor de documents spirituels. »

On peut ajouter, en outre, sans diminuer en rien l'estime que l'on doit faire de ce grand Docteur de l'Eglise, qu'il n'a pas craint de suivre la méthode de notre Sainte, quand il expose les sujets de spiritualité, et qu'il a puisé chez elle la substance des livres VI et VII de son traité de l'*Amour de Dieu*¹.

Saint Liguori est, lui aussi, un Docteur de l'Eglise, et il se montre très enthousiaste pour la science mystique de la Sainte.

A l'en-tête de ses lettres, il met toujours le nom de la Sainte, comme on peut le voir dans les lettres qu'on a conservées de lui.

Il lisait assidûment ses œuvres, et il les cite très souvent dans ses écrits, même dans sa théologie morale, lorsque l'occasion s'en présente.

Il a composé en son honneur une Neuvaine extrêmement dévote ; — une Pratique de perfection d'après sa doctrine ; — une Consécration à celle qu'il appelle sa Mère et sa

1. Cf. *De Traditione SS. Patrum*. Honoratus a S. M. c. d., t. I, p. 74, et Boll. *Acta S. Teresiae*, ms. 1602, 1603.

Patronne; — une poésie sur la Glose de la Sainte : *Je me meurs de ne point mourir.*

Enfin, il a obtenu du Saint-Siège qu'elle fût déclarée la Patronne de son Institut, et que sa fête fût célébrée solennellement dans son Institut sous le rit double de 1^{re} classe, et la fête de la Transverbération de son cœur sous le rit double de 2^{me} classe, comme le fait le Carmel lui-même ¹.

En un mot, saint Liguori et saint François de Sales appuient leur doctrine, eux Docteurs de l'Eglise, sur la doctrine de sainte Thérèse.

Pour peu que nous lisions l'histoire ecclésiastique, nous constaterons qu'il y a peu de saints qui aient été entourés d'une telle auréole.

Tous les grands théologiens de son temps gravitent autour d'elle, comme autant d'astres autour du soleil. Elle les consulte, il est vrai, elle les interroge, elle les écoute docilement, mais en définitive ce sont eux qui sont instruits à son école et qui tremblent d'avoir à parler et à discuter avec ce séraphin à la science infuse.

Nous voyons surtout toute une couronne de saints canonisés que Dieu lui envoie pour l'éclairer de leurs lumières et, mieux encore, pour être éclairés des siennes : saint François de Borgia, saint Pierre d'Alcantara, le bienheureux Louis Bertrand, saint Jean d'Avila et surtout saint Jean de la Croix; et trois d'entre eux, comme nous l'avons dit, avaient approuvé ses écrits de son vivant.

A peine est-elle parvenue au séjour de la gloire, qu'une foule de Docteurs, comme Bossuet et Fénelon, et de saints, comme saint François de Sales et saint Liguori en particulier, se font une gloire d'exalter non seulement la Sainte et la Réformatrice, mais l'écrivain mystique et sa doctrine.

Au fur et à mesure que les années s'écoulent, elles apportent un nouveau fleuron à l'auréole de Thérèse. Chaque jour se vérifie davantage la parole du Sauveur qu'elle nous rapporte elle-même : « *Ton honneur est le mien, et mon honneur est le tien.* »

La doctrine exposée par Thérèse est donc une doctrine éminente; elle a été approuvée et recommandée par les savants et les Docteurs de l'Eglise comme étant éminemment de nature à éclairer les âmes.

1. Cf. la brochure *Nel terzo Centenario della Beat. di S. Teresa*, 1614-1914. — Lettre de S. E. le Card. Van Rossum.

II

L'Eglise lui a-t-elle conféré le titre de Docteur de l'Eglise ?

La Sainte a donc composé des ouvrages de théologie mystique qui ont reçu des savants et des saints une approbation complète.

Ces approbations sont évidemment très précieuses, et constituent pour elle une gloire incomparable dans la sainte Eglise. Néanmoins, cette gloire serait toujours restée imparfaite, si ses écrits n'avaient reçu la sanction formelle, explicite, officielle de l'Eglise, comme nous allons le voir.

Le tribunal de la Rote, chargé par le Pape Paul V de réviser ses écrits et d'examiner s'ils ne contenaient rien de contraire à la foi et aux mœurs, se plaît à sanctionner de son autorité le jugement que les savants en ont porté. Voici comment il s'exprime :

« D'illustres théologiens de tous les Ordres religieux sont dans l'admiration à la vue de la sagesse de la bienheureuse Thérèse. Ils sont tellement émerveillés de la facilité avec laquelle elle explique les faveurs mystiques, qu'ils voient une rare sagesse à ce fait que la théologie mystique dont les saints Pères ont parlé d'une façon si obscure et par occasion (Boll. *Acta S. Teresiae*, 1196) soit expliquée par une simple vierge d'une façon si claire et si méthodique. Aussi ils l'exaltent à bon droit, comme ayant été donnée par Dieu *pour être une maîtresse de la doctrine spirituelle*. Tel est l'avis de quatre-vingt cinq témoins, qui sont pour la plupart d'un mérite et d'un savoir éminent. Ils sont unanimes à déclarer que la doctrine de ces écrits n'est pas de la créature, mais de Dieu lui-même; et, comme quelques-uns ajoutent, elle n'est pas acquise, mais infuse par Dieu lui-même...¹.

Or, puisque le Seigneur miséricordieux a destiné la bienheureuse Thérèse à *éclairer son Eglise* et à *y faire grandir la piété...* (Boll. 1197), il faut absolument croire qu'il l'a éclairée elle-même tout d'abord de lumières spéciales.... Sans doute encore, Dieu parle familièrement à ses amis, mais il favorise surtout ceux qu'il destine à de gran-

1. Cf. *Histoire Gén. des Carmes et des Carmélites de la Réforme...* par le P. François de Sainte-Marie, t. I, l. V, ch. XL.

des œuvres, comme la bienheureuse Thérèse. Aussi ce Dieu très bon, très grand, l'a appelée à fonder un Ordre religieux très parfait et à être une *Maîtresse de la vie spirituelle*....

Le tribunal de la Rote la reconnaît donc comme Sainte, comme Réformatrice et comme *Docteur mystique*. »

Il semble que l'on ne puisse rien dire de plus élogieux pour notre Sainte....

Son enseignement n'est point de la créature, mais de Dieu....

Thérèse est destinée à *éclairer l'Eglise* et à *y faire grandir la piété*.

Ce qui excite mon admiration, c'est la préférence que le tribunal de Rome accorde aux écrits de Thérèse sur ceux même des Pères de l'Eglise en ce qui concerne la théologie mystique.

Enfin et surtout il déclare par deux fois que Dieu l'a établie une *Maîtresse de la vie spirituelle*.

Que peut-on demander de plus? C'est le premier tribunal du monde qui s'exprime ainsi, ou mieux c'est le tribunal du Pape qui parle de la sorte. Que dis-je! c'est le Pape lui-même qui parle par son tribunal, puisqu'il fait publier officiellement son jugement pour exalter l'importance des écrits de Thérèse.

Aussi Paul V, après avoir béatifié Thérèse en 1614, a mis dans l'oraison qui lui est consacrée ces paroles : *Ita pia devotionis et cœlestis ejus doctrinæ erudiamur affectu : Faites, Seigneur, que nous soyons instruits par l'affection de sa pieuse dévotion et de sa doctrine céleste*. Remarquons cette expression, nous y reviendrons tout à l'heure.

Grégoire XV, dans sa Bulle de canonisation de la Sainte [12 mars 1622] (Boll. n. 1394), s'exprime à son tour en ces termes :

« A tous ces dons de sa munificence que le Tout-Puissant a accordés à son Epouse bien-aimée pour l'orner comme d'autant de bijoux précieux, il ajoute une multitude de grâces et de faveurs célestes. Il l'a remplie de l'esprit d'intelligence, afin que non seulement elle laissât à l'Eglise de Dieu l'exemple de ses vertus, mais qu'elle *l'arrosât des eaux de la divine sagesse*, en composant sur la théologie mystique et sur d'autres points des livres empreints de la piété la plus tendre, et dont la lecture produit dans les âmes des fruits abondants de salut et excite un vif désir de la céleste patrie. »

Peu de temps après, en 1624, il approuvait l'oraison faite par Paul V pour notre Sainte.

Urbain VIII, suivant les traces de ses deux prédécesseurs, Paul V et Grégoire XV, dit à son tour dans la V^{me} leçon de l'office de la Sainte :

« Elle a écrit plusieurs livres remplis d'une sagesse toute céleste dont la lecture excite puissamment dans les âmes le désir de la patrie d'en haut. »

Quand on a traité la question d'une messe propre pour la Sainte, les avis furent partagés. Plusieurs voulaient pour elle l'évangile des Docteurs ¹. Mais l'avis opposé prévalut. On lui a néanmoins donné une messe propre. Or, si l'on examine l'Introït, l'épître, le graduel, l'évangile de cette messe, on reconnaîtra aisément que cette messe est beaucoup plus glorieuse pour Thérèse que la messe des Docteurs elle-même. Il y a plus, Urbain VIII a renchéri sur l'oraison propre de la Sainte donnée par Paul V. Dans celle-ci on demandait à Dieu d'être *instruit par l'affection de sa pieuse dévotion et de sa céleste doctrine*. Mais Urbain VIII, en 1628, a amélioré cette demande et a mis : ... *faites, Seigneur, que nous soyons nourris de l'aliment de sa céleste doctrine et instruits par l'affection de sa pieuse dévotion*. Et ainsi tout est parfait pour l'intelligence et pour le cœur.

Or, si les oraisons en l'honneur des Saints nous représentent, dans un court résumé, ce qu'il y a de plus incontestable dans leurs vertus ou de plus digne d'admiration, et si c'est le cas de répéter l'axiome : *lex orandi, lex credendi*; si pareillement, dans l'oraison consacrée à sainte Thérèse, le Pape Urbain VIII veut que l'Eglise implore le secours de Dieu pour que nous *soyons nourris de l'aliment de sa céleste doctrine*, c'est que cette doctrine, comme il le proclame, est éminemment apte à nourrir les âmes ².

Si, en outre, comme s'exprime Grégoire XV dans la Bulle de canonisation, *elle arrose l'Eglise entière des eaux de la divine sagesse* par ses livres de théologie mystique, c'est qu'elle est souverainement apte à éclairer les âmes de la divine sagesse.

C'est là d'ailleurs ce que l'Eglise a maintes fois reconnu dans la pratique.

C'est à elle, en effet, que les Congrégations Romaines ont eu recours dans les cas difficiles. Quand il en surgissait un sur les questions de la théologie mystique, l'Eglise s'empressait de consulter les livres de Thérèse de Jésus pour les résoudre. C'est ce qui eut lieu sous Innocent XI, quand

1. Cf. Boll. *Gloria postuma S. Teresie*, n. 53-55.

2. Cf. *Histoire Gén. des Carmes et des Carmélites de la Réforme...* par le P. François de Sainte-Marie, t. I, l. V, ch. XL.

on a examiné et condamné les erreurs de Molinos en 1666. C'est ce qui eut lieu également sous Clément XI, quand on a examiné et condamné les erreurs de Quesnel, et sous Innocent XIII....

L'autorité de Thérèse de Jésus est absolue dans ses matières. Ce qu'elle a dit dans ces questions délicates et épineuses, est considéré comme une règle dont on ne peut s'écarter sous peine d'errer. Sa doctrine est donc non seulement conforme à la doctrine de l'Eglise, mais elle est élevée au titre de doctrine même de l'Eglise. L'Eglise la fait sienne, la regarde comme son patrimoine, et s'en sert comme de son bien propre.

Voilà pourquoi tous les écrivains qui, depuis lors, se sont occupés d'ascétisme ou de mystique, ne peuvent rien hasarder en dehors des principes qu'elle a exposés. Bien plus, ils ne peuvent pas paraître l'ignorer. Ils sont tous obligés, pour donner de l'autorité à leurs thèses ou à leurs assertions, de s'appuyer sur sa doctrine. Ils ne l'interpréteront pas tous de la même manière, témoin Bossuet et Fénelon dans leur fameuse querelle du Quiétisme; mais tous veulent être de son école.

Il en résulte que les écrits de Thérèse sont reconnus pratiquement comme un code de mystique dans la sainte Eglise de Dieu.

Voilà donc l'humble Thérèse, cette pauvre petite femme, qui n'a jamais étudié, qui n'a point fréquenté les Universités, la voilà, cette religieuse cloîtrée qui gémit d'être obligée par l'obéissance de faire trêve à ses travaux manuels pour écrire, la voilà, dis-je, arrivée au plus haut sommet de la gloire mystique et consultée par l'Eglise elle-même comme un oracle.

L'Eglise se plaît à reconnaître qu'elle a été suscitée par Dieu pour *nous éclairer de sa doctrine*, qui est une doctrine toute céleste, et surtout un *aliment céleste destiné à nourrir les âmes*. Elle n'en a jamais dit autant ni d'un Saint, ni d'un Docteur, si ce n'est de saint Thomas d'Aquin, ni d'un Père de l'Eglise. C'est donc une gloire spéciale et une gloire incomparable!

Aucun d'eux, en effet, n'a écrit comme elle sur des questions aussi hautes et aussi difficiles que celles des rapports qui existent entre Dieu et l'âme élevée à l'extase ou à la vision surnaturelle. Aucun ne nous a dit quel doit être le rôle de l'intelligence, de la mémoire, de l'imagination, de la volonté dans l'extase, le ravissement ou la vision surnaturels. Aucun d'eux ne nous a dit d'une manière précise ce que l'âme peut ou doit faire pour éviter les faux pas

et ne point tomber dans les erreurs des faux mystiques ou les illusions des quiétistes. Personne ne nous a dit comme elle, à quels signes on peut découvrir que le démon se transforme en ange de lumière. Que dis-je? C'est à peine si les Docteurs et les Pères de l'Eglise ont effleuré ces questions délicates entre toutes. Et cependant la sainteté a existé dans tous les temps et partout.

Nous devons en dire autant de la perfection. Il y a toujours eu des âmes qui se sont appliquées à mener une vie de perfection : *si vis perfectus esse*, une vie de sainteté. Nous avons leurs règlements, leurs avis, leurs conférences, leurs traités de vie spirituelle. Ils nous parlent des moyens de fuir le péché, de l'obligation de vaincre nos passions; ils nous font de nombreuses recommandations; mais ils n'ont pas laissé un traité de mystique proprement dite. Saint Denis l'Aréopagite, les Conférences des Pères du désert, les Morales de saint Grégoire le Grand, les Lettres de saint Jérôme, les Sermons de saint Bernard, les ouvrages de saint Bonaventure et des ascètes du Moyen Age, si profonds sous une foule de rapports, sont muets ou à peu près sur cette question. Ces auteurs ont emporté avec eux le secret de la théologie mystique, sans l'avoir jamais exposée dans leurs livres. On serait presque tenté de dire qu'ils l'ont ignorée. Et si un Docteur ou un Père de l'Eglise a touché un point pourtant si capital pour la vie de l'Eglise catholique, il n'a guère fait qu'énoncer ou rappeler un principe. Voilà pourquoi on peut affirmer que si, jusqu'à Thérèse, il y a eu des livres de piété, de dévotion, des livres de vie spirituelle, des livres d'ascétisme, il n'y avait pas encore un livre de théologie mystique proprement dite. Il n'existait pas. C'est elle qui l'a créé de toutes pièces ¹. Et ce n'est pas là une opinion purement personnelle. On ne veut d'ailleurs citer ici que la parole des Papes qui font foi dans cette question ².

1. Cf. *Fisonomia de un doctor*. P. Wenceslao, c. d., Salamanca, 1913, sur saint Bernard, saint Bonaventure, Taulère, Rusbrock, Gerson... t. I, l. I, c. III et IV, t. II, l. II, c. IV.

2. Nous nous permettons de citer à l'appui de cette assertion, les extraits des lettres suivantes qui, entre beaucoup d'autres, ont été adressées au Saint-Siège dans le but d'obtenir que saint Jean de la Croix fût déclaré Docteur de l'Eglise :

a/ Le P. Ledochowski, Général des Jésuites, a écrit, le 10 avril 1926, ces paroles remarquables :

« Benoît XIII a dit dans la Bulle de Canonisation de saint Jean de la Croix, 27 décembre 1726 : *In mysticæ theologiæ arcanis scripto explicandis œque ac Theresia divinitus instructum*. Questa frase conte-

Pie X, d'heureuse mémoire, faisant siennes les conclusions du tribunal de Paul V dont nous avons parlé, n'a pas craint de dire :

« Elle expose avec tant de naturel et de clarté la théologie mystique que les plus illustres Docteurs de son temps « étaient stupéfaits, en voyant comment cette humble vierge « a concentré dans un seul corps ces principes de théologie « mystique que les saints Pères nous ont laissés d'une « façon confuse et vague dans leurs œuvres.... »

Il rappelle encore la parole de Grégoire XV dans la Bulle de canonisation :

« Elle que Dieu a remplie de l'esprit de sagesse et d'intelligence, et qu'il a comblée des trésors de sa grâce à « un si haut degré que l'éclat dont elle brille comme une « étoile au firmament respendit éternellement dans la maison de Dieu.... » « Or, cet éloge, ajoute-t-il, est parfaitement « mérité. Cette femme, en effet, est si grande et si utile « pour l'enseignement salutaire des chrétiens, qu'elle ne le « cède en rien, ou du moins en bien peu de chose, à ces « Pères illustres, à ces Docteurs de l'Église qui s'appellent « saint Jean Chrysostome, saint Grégoire le Grand, saint « Anselme. »

Ces paroles, on le comprend, n'ont pas été écrites à la légère. Elles ont été étudiées et mûrement pesées. Les paroles des Souverains Pontifes sont très solennelles. Elles sont examinées par les Congrégations, ou des Consultants particuliers. On ne laisse rien à l'improvisation, ni à l'imagination. Or, il s'agit ici d'un document envoyé au

nuta in un documento di sì grande importanza, aveva anche maggior valore in quanto che veniva scritta al chiudersi di un secolo, che fu il più fecondo forse in lavori di teologia mistica, e all'indomani della condanna dei Quietisti.... »

Un peu plus loin, il ajoute : « In mezzo alle discussioni che si susseguono, tutti, qualunque sia la scuola cui essi appartengono, sono concordi nel voler prendere come loro arbitrio questo maestro insieme con la sua madre S. Teresa, al cui nome il suo è inseparabilmente congiunto; e tutti si accordano nel considerare l'una e l'altro come due testimoni senza pari nella tradizione della Mistica Cattolica.... »

b/ Le P. Micinelli, Recteur de l'Université Grégorienne, a dit, le 20 mars 1926 :

« Pari splendore collucere illa duo Carmelitarum Ordinis luminaria, S. Theresiam a Jesu et S. Joannem a Cruce. Sicut enim donum fuit S. Theresiæ a Jesu proprium, ut perfectius quam ullus alius gratias mysticas describeret, sapientiusque modum traderet se gerendi, ita S. Joannes... a Deo destinatus apparuit.... »

c/ Le P. Garrigou-Lagrange et le P. Hugon, de l'Angelica, écrivaient le 14 juin 1926 :

Supérieur Général de l'Ordre des Carmes Déchaussés et à toute sa famille religieuse, à l'occasion du III^{me} centenaire de la Béatification de la Sainte, au commencement de l'année 1914. Il s'agit d'un document officiel qui devait être communiqué aux fidèles. Or, nous voyons que Pie X, bien loin de corriger ou d'atténuer les éloges que ses illustres Prédécesseurs ont faits de la doctrine de Thérèse, veut au contraire les faire ressortir.

Il ajoute même ce qui suit :

« Elle a possédé la science mystique au plus haut degré, « et ce que les Pères de l'Eglise eux-mêmes ont pu dire « çà et là d'une manière confuse et vague dans leurs « ouvrages, elle l'a condensé dans ses écrits avec charme et « clarté. Aussi, quiconque réfléchit à ce que nous venons « de dire, comprendra à quel juste titre les auteurs qui « écrivent sur ces matières arides et obscures de la théolo- « gie mystique, l'ont toujours regardée et vénérée comme « leur *maîtresse en spiritualité* et l'ont prise *pour* « *guide*.

« Il comprendra aussi, et c'est ce qui met le comble à « l'éloge de cette vierge, combien l'Eglise a eu raison de « lui *décerner les honneurs réservés aux Docteurs*, puisque, « dans les rites de la liturgie, elle prie Dieu *que nous* « *soyons nourris de l'aliment de sa céleste doctrine*; et « plaise à Dieu, ajoute-t-il, que tous ceux qui s'occupent « de psychologie mystique, ne s'écartent jamais des princi- « pes posés par une si *haute maîtresse de la doctrine spi-* « *rituelle!* »

« Venu au XVI^{me} siècle, il (saint Jean de la Croix) bénéficia de toute la tradition antérieure et connaît à fond l'œuvre et la vie de sainte Thérèse. Il l'explique en rattachant les états mystiques qu'elle s'était contenté de décrire aux principes surnaturels d'où ils dérivent.... Il fournit par là la jonction entre la théologie spéculative et la mystique descriptive portée à son plus haut point par sainte Thérèse. »

d/ En juillet 1926, l'Ill. et Rev.^{me} Serafini, préfet des Etudes del *Pontificio Seminario Romano maggiore*, disait de saint Jean de la Croix : « Di Santa Teresa men rapido, meno vivace, meno vario; ma più profondo, più sottile, più rigido.... Di Santa Teresa scrittore più complesso e meno spontaneo.... »

e/ Le 17 juillet 1926, le P. Gemelli, Recteur de l'Université catholique de Milan, a dit à son tour :

« Eo vel magis quod magnum adjumentum habuit a doctrina et experientia mystica S. Theresiae, cujus ope frui potuit ad tutiorem viam perfectionis delineandum.... »

// L'Université de Salamanque a accompli au milieu des plus grandes solennités l'acte suivant par lequel elle proclame Thérèse, *Doctor, honoris causa* :

Comme on le voit, Pie X se plaît à rappeler que l'Eglise a déjà décerné les honneurs réservés aux *Docteurs de l'Eglise* à notre Sainte, et l'appelle une très haute *Maîtresse de la doctrine spirituelle*.

Benoît XV ne s'exprime pas autrement. Dans son discours du 14 août 1921, où il proclame l'héroïcité des vertus de la vénérable Thérèse de l'Enfant Jésus, qui, bientôt après, fut placée sur les autels, il déclare que l'Ordre du Carmel est un Ordre dans lequel la gloire des Docteurs est l'apanage même des personnes du sexe faible. Et par là, il désigne évidemment et ne peut désigner que notre Sainte.

Notre Sainte n'est donc pas un Docteur ordinaire. Aussi n'est-ce point par un simple décret que le Saint-Siège lui a décerné ce titre.

On a prétendu jusqu'à ces dernières années que, si Thérèse méritait le titre de Docteur de l'Eglise, il n'y avait pas cependant de décret spécial pour le proclamer, et on ajoutait que probablement l'Eglise ne le proclamerait pas, à cause de la parole de saint Paul : *mulieres in ecclesiis taceant*. S'il est vrai que les avis ont été partagés sur ce point, il semble bien évident que l'on s'en tenait d'une façon générale à la nécessité d'un décret. On ne pensait pas alors à ce qu'allait dire Pie X.

Personne, cependant, n'ignore que le Saint-Siège est toujours libre de se servir du moyen qu'il juge à propos de prendre, pour conférer des titres à ceux de ses enfants qui en sont réputés dignes. Il peut employer un décret, une déclaration, une lettre, une Bulle.... L'important, l'essentiel, c'est que la volonté du Chef suprême de l'Eglise soit exprimée et publiée d'une façon officielle.

« El claustro ordinario de la Universidad de Salamanca, en sesión celebrada el día 4 de marzo de 1922, acordó por aclamación conceder el título de *Doctor, honoris causa*, a la excelsa escritora castellana *Teresa de Jesus y Ahumada*.

« Para memoria y ejemplo de las generaciones venideras, consignamos en este documento efeméride tan gloriosa en el acto solemne de conmemorar el Claustro el tercer Centenario de la Canonización de Santa Teresa de Jesus. » — ALONSO (Roi d'Espagne). — J. Sanchez GUERRA (Ministre de la Guerre), Luis MALDONADO (Recteur de l'Université).

Immédiatement avant la lecture de cet acte, le Recteur de l'Université, don Luis Maldonado, avait prononcé ces paroles mémorables : « Esta Universidad al doctorar a Santa Teresa, *honoris causa*, no hacía más que confirmar el veredicto de la Iglesia y de tantas generaciones de sabios que la han aclamado *Doctora mística*. »

Cf. *El Monte Carmelo*, Burgos, 1922 — et *Ecos del Carmelo...* Burgos, nov. 1922.

Que fait-on pour Thérèse? L'Eglise emploie d'abord le moyen solennel de la Bulle de canonisation. On déclare et on proclame que Dieu l'a donnée, à bon droit — non pas à quelques personnes seulement et d'une manière privée — mais à l'Eglise, *pour l'arroser des eaux de la divine sagesse et éclairer les âmes.*

L'Eglise emploie ensuite le moyen de l'oraison qui se récite chaque année à l'office et à la messe de la Sainte, pour que tous les fidèles demandent à Dieu *d'être nourris de l'aliment de sa céleste doctrine.*

Pie X nous fait remarquer, comme on le disait il y a un instant, que par là l'Eglise *lui a décerné les honneurs réservés aux Docteurs de l'Eglise.*

Personne encore n'avait osé appliquer ce mot de Docteur de l'Eglise à sainte Thérèse. Sans doute, les Souverains Pontifes, ses prédécesseurs, dont nous avons parlé, avaient reconnu en Thérèse toutes les qualités requises pour les Docteurs de l'Eglise. La preuve, c'est qu'on l'appelait une Maîtresse de la doctrine spirituelle. Et ce mot au *xvi^{me}*, au *xvii^{me}* siècle, comme aujourd'hui encore, est absolument l'équivalent de celui de Docteur. Un Maître en théologie, par exemple, n'est autre chose qu'un Docteur en théologie. Mais le mot de Docteur n'était pas prononcé. Craignait-on de se mettre en contradiction avec saint Paul : *Mulieres in ecclesiis taceant?* On ne sait; mais nous n'avons pas à nous occuper de cette question. Toutefois, si Dieu donne la science à une simple femme, l'Eglise doit-elle rejeter cette science? Et si cette simple femme possède plus de science, plus de qualités que les Docteurs de l'Eglise, pourquoi ne posséderait-elle pas un titre qu'elle mérite comme eux? Est-ce que, dans ce cas, Dieu, qui est l'auteur de toute science, n'autorise pas l'Eglise à le lui donner, puisqu'elle le mérite aussi bien qu'eux? Comment! En réalité, en fait, elle serait Docteur, et on lui en refuserait le titre! Ce serait une anomalie. Il y a donc une interprétation du texte de saint Paul qu'il fallait faire.

Or, si nous y regardons de près, est-ce que l'Eglise n'a pas usé de son droit d'interprétation?

Quand Paul V, par exemple, disait avec son tribunal de la Rote qu'elle *était une Maîtresse de la vie spirituelle*, est-ce qu'il n'interprétait pas le texte de saint Paul?

Que voulait-il dire, quand il déclarait que Dieu l'avait envoyée *pour éclairer l'Eglise?* Est-ce qu'il n'interprétait pas encore le texte de saint Paul, contre saint Thomas d'Aquin qui ne veut pas que la femme enseigne *l'Eglise?*

Que voulait-il dire, quand il ajoutait qu'elle avait mieux expliqué la doctrine mystique que les Pères de l'Eglise eux-mêmes? Est-ce qu'il ne la mettait pas au-dessus d'eux pour toutes ces questions de la doctrine mystique?

Que voulait dire Grégoire XV quand il proclamait dans la Bulle de canonisation que Dieu l'avait donnée à son EGLISE pour *l'arroser des eaux de sa divine sagesse et éclairer les âmes?*

Que voulait dire Urbain VIII, quand il composait l'oraison de la Sainte par laquelle nous demandons *d'être nourris de l'aliment de sa céleste doctrine?*

Franchement, est-ce que toutes ces paroles si solennelles ne doivent pas être considérées comme une interprétation officielle, authentique de la volonté de Dieu et une exception à la règle posée par saint Paul?

Qu'importe, en définitive, le mot de Docteur lui-même? Enseigne-t-elle, oui ou non? toute la question est là. L'affirmative est de toute évidence. Il n'est personne qui depuis trois cents ans ne reconnaisse le fait. Et à cette voix constante, universelle des savants, des saints, des fidèles, s'ajoutent les paroles solennelles et répétées des Papes qui le proclament! Elle *enseigne!* elle *éclaire* les âmes! elle *éclaire l'Eglise!* Elle est une *Maîtresse de spiritualité!*

Mais le mot de Docteur a enfin été prononcé par Pie X.

Pie X, le Pape des entreprises hardies, Pie X, le Réformateur du Bréviaire, le Réformateur du Missel, le Réformateur du Martyrologe, le Réformateur de la liturgie, le Réformateur de la musique sacrée, le Réformateur du Droit canonique, le Réformateur de toutes les traductions de la Bible, Pie X a prononcé le mot de Docteur. Il était le Chef de l'Eglise; il avait autorité pour cela. Car il avait la même autorité que tous ses prédécesseurs et la même que celle dont jouiront ses successeurs jusqu'à la fin des temps. A lui comme à eux, le Sauveur du monde a dit : « Tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié au ciel; tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié au ciel. » Il a parlé en tant que successeur de Pierre, en tant que représentant immédiat de Notre-Seigneur. Il a prononcé le mot de *Docteur*. Ce mot restera. Il déclare que *l'Eglise lui a déjà décerné les honneurs réservés aux Docteurs de l'Eglise, quand elle nous fait demander à Dieu d'être nourris de l'aliment de sa céleste doctrine.*

Il déclare même qu'elle *ne le cède en rien ou du moins en bien peu de chose à ces illustres Docteurs et Pères de*

l'Eglise qui s'appellent saint Jean Chrysostome, saint Grégoire le Grand, saint Anselme! Vous voyez jusqu'où il l'élève, dans quelle compagnie il la place. Et comment pourrait-on contredire les déclarations solennelles et officielles de ce grand Pontife?

Voici maintenant un document qui n'est pas officiel, mais qu'il faut rapporter, tant il est explicite et glorieux pour notre Sainte.

Il est tiré d'une lettre privée du Pape Clément XIV à une Carmélite. Ce grand Pape a dit ces paroles mémorables :

« Thérèse est une des plus grandes âmes que Dieu ait suscitées pour le bien de la religion. Et il ajoute : C'est un Père de l'Eglise par ses lumières et par ses écrits, toujours avec Dieu pour l'écouter, toujours avec les fidèles pour les instruire. C'est un prodige de sagesse. On n'a pas besoin d'autres instructions que de celles de cette grande Sainte. Elle a tout dit, tout prévu, tout enseigné. »

Inutile d'insister. Ce document s'impose, lui aussi, à nos réflexions. Arrivons maintenant à un autre document officiel, à un document qui confirme tous les éloges si grands et si précieux pourtant dont nous avons parlé.

Un des honneurs les plus grands, le plus grand peut-être que l'Eglise accorde à certains saints après les avoir béatifiés et canonisés, ce qui est déjà un honneur suprême, et même l'honneur essentiel, c'est de placer leurs statues dans la Basilique du Prince des Apôtres, à Rome. Aussi, un tel honneur est-il exclusivement réservé aux fondateurs et fondatrices des Ordres religieux et à quelques Pères de l'Eglise. Sur le socle de leurs statues se trouvent gravés leurs noms et celui de l'Ordre religieux qu'ils ont fondé.

Or cet honneur a été accordé à notre Sainte, parce qu'elle est la Réformatrice de l'Ordre du Carmel. Et, sous ce rapport, rien ne la distingue des autres fondateurs, à moins qu'on ne veuille dire qu'elle les surpasse peut-être dans ce sens qu'elle n'est pas seulement une fondatrice, mais une réformatrice.

Mais ce titre de réformatrice qui a été apposé sur le socle de sa statue, se trouve modifié d'une façon unique. Le Pape Benoît XIV, qui passe à juste titre pour l'un des Papes les plus savants, a mis ces mots, et il savait, on peut le croire, ce qu'il voulait dire :

« *Sancta Teresia Spiritualium Mater et Fundatrix novi reformati Ordinis Discalceatorum B. M. de Monte Carmelo.* »

Déjà nous connaissons ce titre de *Mater spiritualium* qui lui a été donné par le tribunal de la Rote, par Paul V, qui

lui a été reconnu et confirmé par Grégoire XV et Urbain VIII. Mais le Souverain Pontife Benoît XIV l'a, à son tour, confirmé de son autorité apostolique, en lui donnant un caractère spécial et unique. Dans ce temple, le plus vaste du monde, le plus auguste de la catholicité, là où le successeur de Pierre parle *Urbi et Orbi*, là où il inscrit au catalogue des Saints ses plus illustres enfants, il a, au nom des savants, au nom des Docteurs, au nom des Universités, au nom des Congrégations romaines, au nom de l'Eglise, en son propre nom et au nom du Christ lui-même, désigné Thérèse de Jésus comme la *Mère et la Maîtresse de la doctrine spirituelle. Mater spiritualium.*

Un pareil éloge, unique dans les fastes de l'Eglise, est éminemment de nature à montrer l'estime exceptionnelle que l'Eglise fait et que tous les fidèles doivent faire de la science mystique de Thérèse. Par le fait même, l'Eglise la place au-dessus de tous les autres saints et savants pour ces questions de la science mystique.

Or, ce que Benoît XIV a fait, n'a jamais été rétracté ni modifié par ses successeurs. Loin de là. Voilà deux cents ans bientôt que la Vierge d'Avila a sa statue à Saint-Pierre de Rome. Depuis l'année 1751, l'Eglise la montre toujours comme la grande et très haute Maîtresse de la doctrine spirituelle : *Mater spiritualium.* Peut-on imaginer un plus beau titre de noblesse que celui-là !

Voilà pourquoi Léon XIII, à l'occasion du III^{me} centenaire de la mort de la Sainte, en 1882, a dit : « Sa doctrine est nécessaire aux directeurs d'âmes, à tous ceux qui veulent avancer dans la perfection, ou simplement travailler à leur salut. »

Voilà pourquoi Pie X, s'exprimant à peu près comme Léon XIII, a déclaré « que la doctrine de Thérèse s'adresse à toutes sortes de personnes, mais spécialement aux âmes qui ont la noble ambition de tendre aux plus hauts sommets de la perfection ».

Il n'est pas de sentier, si escarpé ou obscur qu'il soit, qu'elle n'ait connu et signalé.

Elle a tout dit, tout prévu, tout enseigné, comme s'exprime Clément XIV. Il n'y a rien à ajouter à son enseignement ; et, de fait, la science de la théologie mystique, ou de la doctrine spirituelle, n'a fait aucun progrès depuis lors. On en a fait des commentaires nombreux, et on en fait tous les jours, mais la science mystique elle-même n'a pas fait un seul pas de plus. Elle en a jalonné la route de tant d'avis, de tant de conseils, de tant de précautions,

qu'il n'y a qu'à se laisser conduire par elle pour surmonter les obstacles, pour éviter les chutes, et gravir la montagne de la perfection jusqu'à ses plus hauts sommets ¹.

Voilà pourquoi c'est en toute vérité que l'Eglise ne cesse de nous la montrer, et elle seule, comme l'astre qui brille d'un incomparable éclat au firmament de l'Eglise, comme la *Mère et Maîtresse* de la doctrine spirituelle : *Mater spiritualium* !

Thérèse semble réunir en elle-même ce que la divine sagesse a réparti entre les autres saints.

Elle a la couronne des Vierges, et elle est universellement connue sous le nom de Vierge d'Avila.

Elle a la couronne des fondateurs, ou mieux, celle plus resplendissante encore des réformateurs, et elle est universellement connue sous le nom de Réformatrice du Carmel.

Elle réside comme Marie-Madeleine aux plus hauts sommets de la vie mystique, pour y commencer sur terre l'éternelle vie des cieux, et, en même temps, elle est comme Marthe au plus fort de l'action par son zèle inlassable.

Comme les séraphins enflammés, elle se tient toujours devant la face de Dieu; mais c'est un séraphin dans une chair mortelle, à qui l'incendie d'amour fait subir d'indicibles martyres.

Par un privilège unique, elle a cette couronne que son sexe semblait lui refuser, l'auréole des Docteurs. Car l'Eglise nous invite non seulement à nous nourrir de l'aliment de sa céleste doctrine, mais signale Thérèse, seule, comme la Mère et Maîtresse de la doctrine spirituelle dans la Basilique Vaticane, là même où aucun Docteur, aucun Père de l'Eglise ne porte ce titre ².

En un mot, couronne des Vierges, couronne des Patriarches, couronne des contemplatifs, couronne des Apôtres, couronne des Martyrs, couronne des Docteurs! Que de couronnes réunies sur une seule tête! Que de gloires sur un seul front!

La voilà l'humble Vierge d'Avila!

1. Cette question reçoit une confirmation spéciale du fait que S. S. Pie XI a proclamé saint Jean de la Croix Docteur de l'Eglise. Car l'Eglise elle-même nous dit que ce Saint était le disciple de Thérèse, qu'il a été éclairé comme elle.

2. Cf. la brochure : *Nel terzo Centenario della Beat. di S. Teresa, 1614-1914*. Lettre de S. E. le Card. Billot.

Elle n'a cherché que la solitude pour s'y entretenir avec Dieu seul, et Dieu la produit au grand jour dans toutes les principales villes d'Espagne.

Elle n'a voulu que la vie cachée, et voilà que son nom vénéré est porté glorieux jusqu'aux extrémités du monde.

Elle n'a ambitionné qu'une vie d'obscur travail, et elle doit, pour se conformer à l'obéissance due aux supérieurs, produire des œuvres, écrire des livres qui font l'étonnement des savants, l'admiration des saints, l'aliment de tous les fidèles, la consolation, la gloire et la lumière de l'Eglise.

Elle n'aspire qu'à garder le silence du cloître, et voilà que sa voix mélodieuse, quand il s'agit de questions mystiques, retentit dans la sainte Eglise de Dieu avec une puissance plus grande que celle de tous les Docteurs, et, selon l'expression de Pie X, aussi majestueuse et imposante que celle des Pères de l'Eglise qui s'appellent saint Jean Chrysostome, saint Grégoire le Grand, saint Anselme.

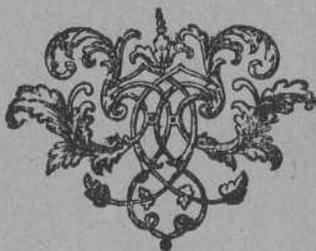
La voilà l'humble Vierge d'Avila!

C'est une Sainte exceptionnelle, une âme vraiment noble et vraiment royale, qui suit une voie toute royale pour monter vers le souverain Roi.

C'est, en outre, une Fondatrice, ou mieux, une Réformatrice qui, dans le cours de ses fondations, ne cesse de manifester les dons les plus merveilleux de la grâce.

C'est enfin une Mère et Maîtresse de la doctrine spirituelle qui éclaire sûrement les âmes et les porte depuis les premiers degrés de la vertu jusqu'aux plus hauts sommets de la perfection : *Mater spiritualium!*





96-7-3462

